



# NOTRAC BLOX TOUS TEMPS

**FICHE TECHNIQUE  
SANTÉ-SÉCURITÉ**

**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT  
CE n° 1907/2006 (tel que modifié)**

**DATE DE  
PUBLICATION :**  
Juin 2013

**PRÉPARÉ PAR :**  
TH

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identifiant du produit :

**NOTRAC BLOX TOUS TEMPS**

### 1.2. Utilisations identifiées applicables de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées applicables

**EMPLOI :** Rodenticide anticoagulant - Prêt à l'emploi

**FORME :** Appât sec formulé

1.2.2 Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins décrites dans la Section 1.2.1.

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche technique santé-sécurité

#### FABRICANT :

Bell Laboratories, Inc.  
3699 Kinsman Blvd. Madison, WI 53704, États-Unis  
tél. : +1 608 241 0202  
email : registration@belllabs.com

#### IMPORTATEUR :

Bell Laboratories, Inc.  
Chaucer House, Chaucer Rd.  
Sudbury, Suffolk  
CO10 1LN, Royaume-Uni  
tél. : +44 1781 379 295

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

**+1-952-852-4636 – Disponible 24 h/24**

Service téléphonique en anglais

ou centre antipoison local ou régional :

#### Numéros de téléphone d'urgence nationaux

Allemagne	Varie en fonction des régions. Rechercher le numéro local.
Autriche	+431 406 43 43
Belgique	070/245.245 24 h/24
Bulgarie	+359 2 9154 409
Danemark	82 12 12 12
Espagne	915 620 420 24 h
Estonie	16662, à l'étranger (+372) 626 93 90 Du lundi au samedi, de 9 h à 9 h
Finlande	(09) 471 977 (direct) ou (09) 4711 (central) 24 h/24
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59 24 h/24
Hongrie	+36 80 20 11 99 24 h/24
Irlande	01 809 2166 8 h à 22 h, 7 jours/7
Lituanie	+370 5 236 20 52 ou +370 687 53378
Malte	2545 6504
Norvège	22 59 13 00
Pays-Bas	+31 30 274 88 88
Portugal	808 250 143
République tchèque	+420 224 919 293, +420 224 915 402
Roumanie	021.318.36.06 (direct) 8 h à 15 h
Royaume-Uni	844 892 0111
Slovaquie	+421 2 5477 4166 24 h/24
Suède	112 24 h/24 ou 08-331231 Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :** non classifié.

**2.1.2 Classification selon la directive 1999/45/CE :** non classifié.

2.2 Éléments d'étiquetage	
Étiquetage selon la directive 1999/45/CE	Non requis (non classifié) Symbole d'avertissement : aucun Mentions de danger (phrases R) : R 51/53 (phrases S) : S2, S13, S28, S46

**2.3. Autres dangers**  
Contient l'anticoagulant bromadiolone qui peut causer des saignements en cas d'ingestion. Néfaste si avalé ou absorbé par la peau. Aucun effet secondaire important n'est prévu dans des conditions d'utilisation normales.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

**3.1 Substances**  
Aucune substance ne répond aux critères de la Section A de l'Annexe II du règlement REACH (CE) n° 1907-2006.

**3.2. Mélanges**  
**Description du mélange :**  
Appât rodenticide sec formulé contenant de la bromadiolone

Nom chimique* (IUPAC)	% en poids*	N° CAS	N° CE	Classification**	
<b>Bromadiolone</b> [3-[3-(4'-bromo-[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one]	0,005 %	28772-56-7	249-205-9	<b>Règlement 1272/2008</b>	Toxicité aiguë 1 ; H300, H310, H330 Reproduction 1A ; H360D Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée 1 ; H372 Aquatique aiguë 1 ; H400 Aquatique chronique 1 ; H410
				<b>Directive 67/548/CEE</b>	T <sup>+</sup> ; R26/27/28 R48/23/24/25 Reproduction Cat. 1 ; R61 N ; R50/53

\* Les composants non répertoriés ne présentent aucun danger.

\*\* Les classifications proposées conformément au règlement 1272/2008 et à la directive 67/548/CEE ne sont pas encore finalisées, et les détails fournis correspondent à la proposition de classification soumise à l'ECHA en août 2010.

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**4.1. Description des mesures de premiers soins**

**Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin ou le numéro de téléphone d'urgence. Ne rien administrer oralement et ne pas provoquer le vomissement, sauf sur instruction du médecin.

**Inhalation :** Non applicable.

**Contact oculaire :** Rincer à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Contact cutané :** Laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**4.2. Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants**

L'ingestion de quantités excessives peut causer des nausées, des vomissements, une perte de l'appétit, une soif extrême, une léthargie, une diarrhée et des saignements.

**4.3. En cas d'indication qu'une attention médicale et un traitement spécial immédiats sont requis**

**Conseil au médecin :** En cas d'ingestion, administrer de la vitamine K<sub>1</sub>, par voie intramusculaire ou orale, tel qu'indiqué pour les overdoses de bishydroxycoumarine. Répéter selon le besoin en fonction des temps de prothrombine surveillés.

**Antidote :** La phytoménadione, ou vitamine K<sub>1</sub>, est un antidote.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**5.1. Moyen d'extinction**

Moyen d'extinction approprié : eau, mousse ou gaz inerte.

Moyen d'extinction inadéquat : aucun connu.

**5.2. Dangers spéciaux découlant du mélange :** La décomposition à haute température et la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques, qui peuvent inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'acide bromhydrique.

**5.3. Conseil aux pompiers :** Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

### 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1 Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : des gants doivent être portés pour manipuler l'appât. Recueillir les déversements sans créer de poussière.

6.1.2 Pour le personnel d'intervention : des gants doivent être portés pour manipuler l'appât. Recueillir les déversements sans créer de

poussière.

#### 6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser l'appât pénétrer dans les voies d'écoulement et les cours d'eau. En cas de contamination de cours d'eau, rivières ou lacs, contacter l'organisme environnemental approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement : balayer immédiatement le produit renversé. Placer dans un conteneur correctement étiqueté pour la mise au rebut ou la réutilisation.

6.3.2 Pour le nettoyage : laver les surfaces contaminées avec un détergent. Mettre tous les déchets au rebut conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales.

6.3.3 Autres informations : non applicable.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Consulter les Sections 7, 8 et 13 pour plus de détails sur les précautions personnelles, l'équipement de protection individuelle et la mise au rebut.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

7.1.1 Mesures de protection : garder le produit dans son conteneur d'origine. Ne pas manipuler le produit près de nourriture, d'aliments pour animaux ni d'eau potable. Garder ce produit hors de portée des enfants. Ne pas utiliser près de sources de chaleur, de flammes nues ni de surfaces chaudes.

7.1.2 Conseil sur l'hygiène du travail générale : ne pas manger, boire ni fumer lors de la manipulation. Se laver complètement à l'eau savonneuse après la manipulation.

#### 7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris toute incompatibilité

Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit frais et sec, hors de portée des animaux domestiques et de la faune sauvage. **GARDER CE PRODUIT HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.** Le conteneur doit être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

#### 7.3. Utilisation(s) spécifique(s)

Rodenticide.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : non établies.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Sécurité intégrée appropriée : non requise.

8.2.2 Protection individuelle

Protection respiratoire : non requise.

Protection oculaire : non requise.

Protection cutanée : porter des gants en caoutchouc (par exemple EN 374)

Recommandations relatives à l'hygiène : se laver complètement à l'eau savonneuse après la manipulation.

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementaux : empêcher la substance de pénétrer dans les voies d'écoulement et les cours d'eau.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence/Couleur :</b>	Blocs de cire bleus solides
<b>Odeur :</b>	Sucrée semblable à des céréales
<b>Seuil olfactif :</b>	Non applicable. Odeur non associée à une matière dangereuse.
<b>pH :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS n'est pas hydrodispersible.
<b>Point de fusion :</b>	Non applicable à l'appât rodenticide (point de fusion sur la fiche technique de la Bromadiolone : 192,6 à 193,9 °C).
<b>Point d'ébullition :</b>	Non applicable à l'appât rodenticide (point d'ébullition prévu pour la bromadiolone : 705,9 °C (MPBPWIN v1.43, méthode de Stein et Brown adaptée)).
<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun ingrédient classifié inflammable.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS est un solide.
<b>Limites d'explosivité et d'inflammabilité inférieures et supérieures :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun ingrédient classifié inflammable ou explosif.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable à l'appât rodenticide (pour la bromadiolone : $1,7 \times 10^{-17}$ Pa (MPBPWIN v1.43, méthode de Grain modifiée)).
<b>Densité relative :</b>	1,12 g/ml à 20 °C
<b>Solubilité (eau) :</b>	Non soluble dans l'eau (pour la bromadiolone : pH 5 : 0,000 g/l de 20 à 24 °C, pH 7 : 0,016 g/l de 20 à 24 °C, pH 9 : 0,403 g/l de 20 à 24 °C).
<b>Solubilité (solvants) :</b>	Non applicable à l'appât rodenticide (pour la bromadiolone : méthanol : 8,70 g/l de 20 à 24 °C, acétone :

<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	19,3 g/l de 20 à 24 °C, acétate d'éthyle :4,95 g/l de 20 à 24 °C, dichloroéthane : 1,78 g/l de 20 à 24 °C).
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non applicable à l'appât rodenticide (pour la bromadiolone : 4,64 à 22 °C (pH non rapporté)).
<b>Température de décomposition :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun ingrédient classifié inflammable.
<b>Viscosité :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS n'est pas un liquide.
<b>Propriétés explosives :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun ingrédient classifié explosif.
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun agent oxydant.

**9.2. Autres informations :** aucune connue.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable lorsque conservé au frais et au sec dans le conteneur d'origine.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable lorsque conservé au frais et au sec dans le conteneur d'origine.

### 10.3. Réactions dangereuses éventuelles

Prière de consulter 10.6. (Produits de décomposition dangereux).

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures extrêmes (inférieures à 0 °C ou supérieures à 40 °C).

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter les matières à forte alcalinité.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition à haute température et la combustion dans l'air peuvent entraîner la formation de gaz toxiques, qui peuvent inclure du monoxyde de carbone et des traces de brome et d'acide bromhydrique.

## SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Substances

Non applicable.

#### 11.1.2 Mélanges

##### 11.1.2.1 (a) Toxicité aiguë

LD50, orale (ingestion) : > 5000 mg/kg (rats) (bromadiolone rat LD50 orale : 0,525 mg/kg p.c.).

LD50, dermique (contact cutané) : > 5001 mg/kg (rats) (bromadiolone rat LD50 dermique : 2,034 mg/kg p.c.).

LC50, inhalation : NOTRAC BLOX TOUS TEMPS est un bloc solide. En conséquence, l'exposition par inhalation n'est pas applicable.

##### 11.1.2.1 (b) Corrosion/irritation cutanée

Non irritant pour la peau.

##### 11.1.2.1 (c) Dommages/irritation oculaires graves

Non irritant pour les yeux.

##### 11.1.2.1 (d) Sensibilisation respiratoire et cutanée

Sensibilisation cutanée : n'est pas un allergène (test de maximisation sur le cochon d'Inde).

##### 11.1.2.1 (e) Mutagénicité des cellules reproductrices

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun composant à effet mutagène connu.

##### 11.1.2.1 (f) Carcinogénicité

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS ne contient aucun composant à effet carcinogène connu.

##### 11.1.2.1 (g) Toxicité reproductive

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS : aucune donnée.

##### 11.1.2.1 (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS : aucune donnée.

##### 11.1.2.1 (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS : aucune donnée.

##### 11.1.2.1 (j) Risque d'aspiration

Non applicable. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS est un bloc solide.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**INFORMATIONS GÉNÉRALES :** La bromadiolone est classifiée comme un agent très toxique pour les organismes aquatiques. Elle peut causer des effets indésirables à long terme à l'environnement aquatique. Les mammifères et oiseaux prédateurs et charognards peuvent être empoisonnés s'ils se nourrissent d'animaux ayant ingéré de l'appât. Utiliser un poste d'appât pour réduire ces risques. Prière de noter que les données ci-dessous reflètent l'ingrédient actif bromadiolone. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS est formulé à 0,005 % ou 50 ppm de bromadiolone. Les effets écologiques seraient considérablement inférieurs pour NOTRAC BLOX TOUS TEMPS.

### 12.1. Toxicité

Pour la bromadiolone :

Poissons : 96h LC50 (*Pimephales promelas*) = 4,33 mg/l

Invertébrés : 48h EC50 (*Daphnia magna*) = 0,222 mg/l

Algues : 72h EbC50 *Selenastrum capricornutum* = >7,31 mg/l, 72h NOErC pour le *Selenastrum capricornutum* = 4,15 mg a.i./l

Micro-organismes (boue activée) : EC50 >100 mg/l (30 min, inhibition de la respiration)

### 12.2. Rémanence et dégradabilité

Pour la bromadiolone : non facilement dégradable dans des conditions normales. Toutefois, la photolyse de la bromadiolone est rapide, avec une demi-vie d'une demi-heure ou moins (pH 7 et 9, 25 °C). En outre, la bromadiolone n'est pas volatile et il n'est donc pas prévu qu'elle soit présente dans l'air en quantités importantes.

### 12.3. Bioaccumulation potentielle

Pour la bromadiolone : le coefficient de partage (LogP) est > 3, ce qui indique un potentiel de bioaccumulation.

BCF : pour la bromadiolone, estimation pour poissons d'eau douce = 1750 (RQSA par Vieth et al (1979))

### 12.4. Mobilité dans le sol

K<sub>OC</sub> : 1223 à 36011 ml/g (test d'adsorption avancé).

La mobilité de la bromadiolone dans le sol est considérée limitée.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance identifiée comme substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets indésirables

Aucun.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Mise au rebut des produits/de l'emballage

Les déchets résultant de l'utilisation doivent être mis au rebut sur site ou dans des sites d'élimination des déchets. Mettre tous les déchets au rebut conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales.

#### 13.1.2 Informations applicables au traitement des déchets

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit doivent être mis au rebut sur site ou dans des sites d'élimination des déchets.

#### 13.1.3 Informations relatives à l'évacuation des eaux d'égout

Non applicable.

#### 13.1.4 Autres recommandations relatives à la mise au rebut

Aucune.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Nom d'expédition ONU

ADR/RID (routier/ferroviaire)

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage – non applicable

### 14.5. Dangers environnementaux

ADR/RID (routier/ferroviaire)

Non considéré dangereux par le règlement ADR/RID pour le transport routier/ferroviaire.

IMDG (code maritime)

Non considéré dangereux par la réglementation de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour le transport par bateau.

IATA (air)

Non considéré dangereux par la réglementation de l'IATA pour le transport aérien.

#### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC (conteneurs pour vrac intermédiaires)

Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, santé et environnement pour la substance ou le mélange :

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS est réglementé par la directive 98/8/CE.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique :** Exempt. NOTRAC BLOX TOUS TEMPS est régulé par la directive 98/8/CE.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### CLASSIFICATION ET PROCÉDURES UTILISÉES POUR LA PRÉPARATION DE CETTE FICHE TECHNIQUE :

##### 16.1. Indication des modifications

Ceci est la deuxième version de la fiche technique santé-sécurité pour NOTRAC BLOX TOUS TEMPS. Des mises à jour à la version 1 ont été réalisées pour assurer la conformité au règlement n° 453/2010 de l'Union européenne.

##### 16.2. Abréviations et acronymes

Non applicable.

##### 16.3. Références de la documentation principale et sources de données

Rapport d'évaluation (inclusion des substances actives dans l'Annexe I de la directive 98/8/CE, 30 mai 2008, révisé le 16 décembre 2010).  
Données propriétaires de Bell Laboratories.

##### 16.4. Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] et à la directive 1999/45/CE

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Non classifié sur la base des données de test disponibles.
---	--

Classification selon la directive 1999/45/CE	Non classifié sur la base des données de test disponibles.
--	--

##### 16.5. Phrases S et R disponibles

NOTRAC BLOX TOUS TEMPS : non applicable (non classifié).

R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques - peut causer des effets indésirables à long terme à l'environnement aquatique.

S2 : Garder hors de portée des enfants.

S13 : Garder dans un endroit séparé des produits alimentaires, des boissons et des produits d'alimentation pour animaux.

S28 : En cas de contact avec la peau, savonner immédiatement et abondamment.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et montrer ce conteneur ou cette étiquette.

##### 16.6. Autres informations :

Cette fiche technique santé-sécurité a été établie conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement (CE) n° 453/2010), au règlement (CE) 1272/2008 et à la directive 1999/45/CE.

Pour plus d'information, prière de contacter le fabricant indiqué dans la Section 1.

Les informations fournies dans cette fiche technique santé-sécurité ont été obtenues de sources estimées fiables. Bell Laboratories, Inc. ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, ni n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude ou le caractère exhaustif des données contenues dans la présente. Les informations sont fournies à des fins de consultation et de recherche. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de garantir qu'il détient toutes les données courantes applicables à l'utilisation prévue.